

AMAP de COUTRAS www.amap-coutras.fr

CONTRAT FROMAGE de CHEVRE



Janv → juillet 2018

Livraison : 1^{er} mercredi du mois

Productrice : Hermine ROSSET

Lieu : Salles polyvalentes – Coutras
18h30-19h30

Coordinatrice : Audrey PARONNEAU audrey.paronneau@gmail.com 0619602193

Nom / prénom :

Mail :

Tél :

Adresse :

Le consomm'acteur s'engage à : respecter la charte des AMAP, prépayer et venir chercher les produits commandés le jour de la livraison (ou trouver un remplaçant)

Le producteur s'engage à respecter la charte des AMAP et apporter les produits sur le lieu de distribution.

Commande	7 fév 2018	7 mars 2018	4 avril 2018	2 mai 2018	6 juin 2018	4 juillet 2018
Petit fromage de chèvre = 2€x 2€x 2€x 2€x 2€x 2€x 2€
Grand fromage de chèvre = 3,50€x 3,50€x 3,50€x 3,50€x 3,50€x 3,50€x 3,50€
Total mensuel€€€€€€

*Règlement en chèques mensuels, à l'ordre d'Hermine ROSSET, datés du jour d'engagement.
1 chèque est encaissé après chaque livraison. Livraison annulée = chèque rendu.*

Date et signatures

Consomm'acteur :

Coordinatrice :

Productrice